

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

Band: 2 (1861-1866)

Heft: 9-2

Artikel: Sur les alliances matrimoniales des Comtes de Genevois, Guillaume I,
Humbert I et Guillaume II des fils

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-544682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANZEIGER

für

schweizerische

Geschichte und Alterthumskunde.

Neunter Jahrgang.

N° 2.

Juni 1863.

Vorausbezahlung: Jährlich 2 Fr. 4—5 Bogen Text mit Tafeln in vierteljährlichen Heften.

Inhalt: Sur les alliances matrimoniales des comtes de Genevois. — Das Frauenstift Münster im Vinstgau. — Revolver und Blutrache im Jahre 1584. — Das römische Castrum Exientia (Eschenz). — Einiges über Kacheln. — Bracteatenfund von Wolfwil, Kt. Solothurn. — Aventicum, eine merovingische Münzstätte. — Die urkundlichen Formen des Namens »Gallus«. — Ortsnamen. — Amtliche Chroniken der Stadt Zürich. — Eine Zürcherchronik auf dem Ferdinandeum in Innsbruck. — Zur Zürcher Wappenrolle. — Monuments de l'Evêché de Bâle. — Litteratur. — Hiezu Taf. II a und II b.

GESCHICHTE UND RECHT.

Sur les alliances matrimoniales des Comtes de Genevois, Guillaume I, Humbert I et Guillaume II ses fils. *)

En examinant les chartes qui se rapportent aux alliances matrimoniales des Comtes de Genevois, et particulièrement celles qui ont été recueillies et publiées avec beaucoup de soins et de labeur, par feu M. Ed. Mallet, dans les *Mémoires et Documens de la Société d'Histoire de Genève*,¹⁾ nous nous sommes aperçus de certaines erreurs qui jusqu'ici avaient été admises comme des faits démontrés par les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de ces anciens comtes.

Guichenon, dont les *Tables généalogiques*²⁾ sont fort peu exactes, a été généralement suivi par *Lévrier*,³⁾ qui de plus confond très mal-à-propos le comte *Guillaume I*, mort dans les dernières années du XII^e siècle, avec son fils puîné, *Guillaume II*, qui vivait encore à la fin de l'an 1252.⁴⁾ — Le système de *Lévrier* a été adopté par les *Bénédictins*;⁵⁾ et cette circonstance a sans doute contribué à donner à ce système plus d'importance qu'il n'en méritait, et à induire en erreur même les savants les plus consciencieux.

*) La notice ci-dessus publiée est due à feu M. le baron Frédéric de Gingins qui, occupé de ce travail peu avant sa mort, avait bien voulu le destiner à l'Indicateur. Conformément à son intention M. le professeur Vulliemin a eu l'obligeance de nous en faire parvenir le manuscrit.

En recevant pour notre journal ce dernier don de l'historien éminent que la patrie suisse et la science historique viennent de perdre, nous éprouvons le besoin de dire, combien nous nous associons de coeur aux regrets avec lesquels de nombreux amis et collègues ont accompagné sa dépouille mortelle à la tombe. La bienveillance avec laquelle feu M. de Gingins a salué notre oeuvre, dès le commencement, et l'appui littéraire qu'il a constamment prêté à l'Indicateur, jusqu'à ce jour, constituaient pour nous un des plus puissans encouragemens dans la tâche que nous avons entreprise, et une grande satisfaction. Que sa mémoire nous conserve la sympathie et le bon accueil que l'Indicateur lui doit, en si grande partie, d'avoir trouvés auprès de nos lecteurs de la Suisse romande!

La rédaction de l'Indicateur.



I.

Amédée I, comte de Genevois, était mort à la fin du mois de juin 1178,⁶⁾ laissant de *Mathilde*, sa femme, deux fils, et une ou deux filles. *Guillaume I*, leur fils aîné, succéda à son père dans le gouvernement du comté de Genevois; *Amédée*, le puîné, fut seigneur de Gex et l'auteur de cette branche de la maison de Genève. L'une des filles du comte Amédée I était mariée à *Henry I* du nom, Sire de Faucigny.⁷⁾ La seconde, *Béatrix*, paraît avoir été la femme d'*Ebald IV*, sire de Granson, et la mère d'*Aymon*, évêque de Genève (de 1216 à 1260), que *Guillaume II* comte de Genève qualifie de consanguin (*consanguineus meus*)⁸⁾ dans son testament.

On ignore à quelle maison appartenait leur mère, *Mathilde*, femme de comte de Genevois, *Amédée I*,⁹⁾ et on ne sait sur quel fondement *Lévrier* dit qu'elle était dame de Gex, fille de *Pons*, seigneur de Cuseau et de *Laurence de Senecey*.¹⁰⁾ *Pons*, second du nom, mari de *Laurence*, vivait encore en 1227, et on ne lui connaît qu'une fille, *Alix*, qui à cette époque était mariée à *Amédée II*, sire de Coligny.¹¹⁾ La supposition de *Lévrier* est donc inadmissible, car elle repose sur un anachronisme évident. *Pons II* était fils de *Pons premier* du nom, Sire de Cuseau, fondateur de l'abbaye de *Grand-Vaux* dans le Jura, en 1172;¹²⁾ lequel par conséquent était contemporain du comte *Amédée I* de Genève; celui-ci ne pouvait pas avoir épousé sa fille, déjà mère de plusieurs enfans en 1153. *Pons I* était mort quand son fils *Pons II* confirma la fondation de Grandvaux, en 1207.¹³⁾ Ni l'un ni l'autre de ces sires de *Cuseaux* n'ayant eu des possessions dans le pays de Gex, ils n'ont pu transmettre à leurs filles ou à leurs soeurs ce qu'il ne possédaient pas eux-mêmes. Ainsi *Mathilde* comtesse de Genevois n'était pas issue de la maison de *Cuseau*, comme *Lévrier* l'a prétendu fort mal-à-propos.

II.

Guillaume I, comte de Genevois, fils aîné d'*Amédée I*, était né avant l'an 1153, à cette date il avait même déjà atteint l'âge de discernement.¹⁴⁾ Du vivant de son père il fut associé au gouvernement des domaines héréditaires de sa maison. Au mois d'août 1177, *Guillaume*, fils du comte de Genevois, fit au prieuré de *Saint-Maire* de Lausanne, une donation de quelque serfs et de leur tenement à *Boulens*, près de Moudon,¹⁵⁾ dans le pays de Vaud, où son père et son ayeul avaient des propriétés considérables et la principale autorité.¹⁶⁾ Cette donation est souscrite par *Guillaume I* et son propre fils *Humbert*, qui devait être âgé lui-même d'au moins 14 ans, pour que son intervention fut jugée nécessaire à la régularité de l'acte.¹⁷⁾ *Humbert* était donc né vers l'an 1160, et à cette époque *Guillaume*, son père, se trouvait déjà marié à une dame dont le nom et l'origine sont problématiques.

*Guichenon*¹⁸⁾ et *Lévrier*¹⁹⁾ ne donnent qu'une femme à *Guillaume I* et la nomment *Béatrix*; le dernier ajoute »qu'elle était de la maison de *Valpergue* en Piémont.« A la vérité ce renseignement, en ce qui concerne l'extraction de *Béatrix*, est plutôt fondé sur une tradition, que sur des documents certains; ceux-ci se bornent à nous faire connaître le nom de baptême de cette comtesse de Genevois.²⁰⁾ Elle soutint avec beaucoup d'intrepidité en 1179 un siège long et opiniâtre dans la forteresse de *La Roche* où elle s'était renfermée avec un enfant de cinq ans, et *Humbert*, fils aîné du comte, qui commandait la garnison de cette forteresse, en attendant que

le comte *Guillaume I*, leur époux et père, vint les délivrer du danger éminent de tomber au pouvoir de l'ennemi.²¹⁾

Ce siège et les principales circonstances, qui donnèrent lieu à la fondation de la *chartreuse de Pommiers-sous-Salève*, sont attestées par un acte authentique de l'an 1179.²²⁾ Or si l'on fait attention à l'écart de près de 15 ans qui ressort entre l'âge des deux fils du comte *Guillaume* qui figurent avec leur père dans ce document historique, on ne peut s'empêcher de penser que la comtesse *Béatrix* était la seconde femme de ce comte, d'autant plus que celle-ci survivait pendant plus de 25 ans à son mary.²³⁾ Il faudrait en conclure que *Humbert* fils aîné de *Guillaume*, était issu d'une première femme de ce comte de Genevois.

Cette première femme du comte *Guillaume I* qu'on assure être sortie de la maison de *Valpergue*, peut suivant le temps avoir été fille du comte *Gui de Canavais* (*Guido comes de Canavise*), dont les descendants adoptèrent le nom de *Valpergue*, sous lequel ils s'illustrèrent, par la suite, en deçà comme au delà des Alpes. Ce comte *Guido* vivait en 1141 avec sa femme, *Citaflora*, fille elle-même d'un seigneur *Lombard*, nommé *Azon*,²⁴⁾ que les chroniqueurs mettent au nombre des ancêtres des *Visconti*, seigneurs de Milan.²⁵⁾ Ce comte *Guido de Canavais* entreprit en 1142 ou 1143 le voyage d'outre-mer, pendant lequel il confirma sur l'autel du *St-Sepulchre* à *Jérusalem* une donation faite précédemment à la commune municipale de *Vercueil*.²⁶⁾

Le mariage de *Guillaume*, fils aîné du *Comte Amédée de Genevois* avec une fille du comte *Guido de Canavais* ou de *Valpergue*, conclu sous les auspices du comte de Maurienne, *Humbert III*, pourrait d'autant mieux être admis, sinon comme prouvé, du moins comme très probable, que les comtes de Canavais étaient eux-mêmes feudataires des comtes de Maurienne, souverains du Piémont.²⁷⁾ Ce mariage pourrait, en outre, expliquer mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici pourquoi *Guillaume I* comte de Genevois fût, sous divers prétextes, enveloppé par l'empereur *Frédéric-Barberousse*, dans la disgrâce du comte de Maurienne *Humbert III*, dont la seconde fille était fiancée avec *Humbert*, fils aîné du comte *Guillaume*.²⁸⁾ Ces alliances matrimoniales ont pu faire pencher le comte de Genevois vers le parti de la ligue des cités *Lombardes* hostiles au pouvoir de l'empereur en Italie, qui de son côté chercha à susciter des embarras domestiques aux princes qui s'étaient montrés, directement ou indirectement, partisans de cette ligue. Quoiqu'il en soit, les sentences de *bannissement* et de *confiscation*, rendues contre ces deux princes temporels par la chancellerie impériale, au profit des évêques de *Turin* et d'*Aoste* comme des évêques de *Genève* et de *Lausanne*, demeurèrent sans effet; du moins en ce qui touche à l'autorité du comte de Genevois, soit dans les comtés de Genève et de Vaud, soit dans le pays de Gex.²⁹⁾

¹⁾ t. IV et VII. 2e partie.

²⁾ *Hist. gén. de la maison de Savoie*, t. 1. Tables XVIII et XLVI.

³⁾ *Chronol. des comtes de Genevois*. 2 vol. in-8°

⁴⁾ *Testament de Guillaume II du 9 nov. 1252* (*Wurstemb. Peter II. v. Savoien*, t. IV. preuves n. 310.)

⁵⁾ *L'art de vérifier les dates*. 3e édition. (Paris 1787. in-fol.) t. 3. p. 599 et suiv.

⁶⁾ Nécrologe de l'Abbaye d'*Abondance* en Chablais au 29 juin. (*Monum. Hist. Patr. Scriptor.* t. III. Col. 381.)

⁷⁾ Voir Charte de l'an 1202. *Mém. et Docum. de Genève*, t. VII. 2 part. p. 192. n. II, où le comte *Guillaume I* est appelé oncle maternel (*avunculus*) de *Guillaume* (fils d'*Henry*) sire de *Faucigny*.

- 8) Charte de 1252, portant pour suscription R^o d^o. *consanguineo suo Aymoni Geben. Episcopo* (*Mém. et Doc. de Gen.* t. VII. p. 309. n. 18.)
- 9) Elle est déjà mentionnée comme femme d'Amédée I en 1153. (*Bibliot. Sébus.* cent. II n. 52.)
- 10) Lévrier, *L. lit.* t. I p. 107.
- 11) Voir Guillaume, *histoire des sires de Salins*, t. I. p. 130. note 27. preuves p. 53. Cuseau (*Cuseltum*) dans la *Bresse Chalonnaise*, entre *Louhans* et *St-Amour*.
- 12) Besson, *loc. cit.* preuves p. 367. n. 34.
- 13) Guillaume, *hist. de Salins*, *loc. cit.* p. 131.
- 14) Charte d'Abondance de 1153. (Gichenon, *Bibl. Sébus.* cent. II. n. 52.)
- 15) Charte du 28 août 1177. (J. J. Hisely, *Comtes de Genevois*, pag. 36. *Appendice* p. 93. n. 1.
- 16) *Ibidem*, *passim*.
- 17) *Ibidem*, charte du 28 août 1177. „*Laudante Umberto, filio meo ad majoris signum certitudinis*“
- 18) *Hist. de Savoie*, t. II. p. 1170.
- 19) Lévrier, *loc. cit.* t. I. p. 131.
- 20) Elle est désigné par la lettre *B* seulement dans les actes; Guichenon en a fait *Béatrix*.
- 21) Voir Grillet, *Dict. hist. du départ. du Mont-Blanc et de Léman*, t. III. p. 201, qui cite la *Chronique Mss. de la Roche*, par P. SAILLET.
- 22) Guichenon, *Bibl. Sébus.* cent. II. n. 13. Besson, *loc. cit.* preuves n. 36.
- 23) Voir plus loin une *Charte de l'an 1225*, qui semble prouver que la mère du comte Guillaume II, fils puîné de Guillaume I était encore vivante à la date indiquée dans cette note. (*Mém. et Doc. de Genève*, t. VII. n. VI. p. 296.)
- 24) Voir deux *Chartes de l'an 1141 et 1142* dans *Durandi, Piemonte transpadano*, t. II. p. 102. n. II.) „*Guido comes, filius Ardiaconis de Canavise, et Citaflor, uxor ejus. Hi sunt parentes Citafloris, Azo, pater ejus, de gente Longobardorum.*“ *Ibidem*, p. 104. n. III.
- 25) La généalogie des anciens seigneurs d'Anghiera ou des *Visconti* de Milan, adoptée par Guichenon (*Hist. de Savoie* t. I. p. 212 et 1170) d'après la *Chronique de Saluce (Mon. Hist. Patriae, Scriptor.* t. III. fol. 870) est *fabuleuse* et ne mérite aucune confiance (note de C. Muletto). L'origine des *Visconti* ne remonte dans l'histoire qu'au XIII^e siècle (voir la Table LV de Guichenon, l. c. p. 1224).
- 26) Durandi, *loc. cit.* p. 103 et 104.
- 27) Voyez le *traité de mariage* de Jean fils du roi Henry II d'Angleterre avec Adélais fille aînée du comte Humbert III de Savoie, de l'an 1173, traité dont le comte de Genevois fut l'une des principales cautions. Ce traité mentionne „*omnia feuda que tenent ab ipso (comite Humberto) comites de Canavais.*“ (Guichenon, *Hist. de Savoie* t. I. p. 240).
- 28) *Ibidem loc. cit.* p. 231, qui dit par erreur, qu'Agnès femme de Humbert I comte de Genève était fille d'Amédée III comte de Savoie. (Voir Wurstemberger, *Pierre II* t. I. p. 32.)
- 29) Voir J. J. Hisely, *Les comtes de Genevois*, *loc. cit.* p. 37, 38 et suiv.

Das Frauenstift Münster im Vinstgau.

Th. von Mohr (Cod. dipl. I. pag. 215 Note 1) schreibt: »Ob Carl M. der ursprüngliche Stifter gewesen sei, muss ich dahin gestellt sein lassen, bemerke aber, dass, wenn nicht stichhaltigere Gründe dafür aufzufinden sind, als lediglich die Bemerkung *monasterium Tuberis*, jene Annahme mir nicht hinlänglich begründet erscheint.« Prof. Kaiser (Geschichte des Fürstenthums Liechtenstein p. 33. 34) geht noch einen Schritt weiter und will unter *monasterium Tuberis*, das vom Hochstifte Chur unter Carl dem Dicken gegen Ueberlassung der elsässischen Besitzthümer an dessen Kanzler Luitward erworben wurde, ein bei Vinomna gelegenes ehemaliges Kloster verstanden wissen.